



# **Recueil de publication des délibérations du CCAS**

---

**N° 2023-006**

Mis en ligne le 22 novembre 2023

En application des articles L. 2131-1 et R. 2131-1 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, les actes réglementaires et les décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel doivent être publiés sous format électronique, sur le site internet de la commune.

Lorsqu'une personne demande à obtenir sur papier un acte publié sous forme électronique, le maire le lui communique. Il n'est pas tenu de donner suite aux demandes abusives, en particulier par leur nombre ou par leur caractère répétitif et systématique. Les demandes de communication, en version papier, des actes publiés sous forme électronique sont à demander à l'accueil de la mairie ou par mail **servicespopulation@commequiers.fr**

Certains des actes publiés ci-après ont pu être rendus anonymes conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 312-1-2 du code des relations entre le public et l'administration, relatives à la protection des données personnelles. Les catégories de documents et informations qui dérogent à l'obligation d'anonymisation sont énumérées à l'article D. 312-1-3 de ce code.

## DELIBERATION DU CCAS

Séance du 14/11/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	10	11

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 14 Novembre à 20 heures, le CCAS de la Commune de Commequiers, s'est réuni à la salle du Conseil de la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Président du CCAS. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/11/2023.

**Présents** : Mmes : BOIZARD Martine, COLINET Martine, GALAND Catherine, JOLLY Laurence, LAUNAY Laëtitia, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, PECQUEUR Marie-Josèphe, POGU Edith, M. MOREAU Philippe

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme MORNET Sylvie à Mme GALAND Catherine

**Absent(s)** : Mmes : ALAPHILIPPE Françoise, RECULEAU Hélène

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme COLINET Martine

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du CCAS, Madame Martine COLINET a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

### DELIB2023\_022 - Demande d'aide financière

Madame Catherine GALAND, Vice-présidente du CCAS informe le Conseil d'Administration qu'une demande d'aide financière est formulée par la conseillère ESF du département pour un habitant de la commune.

Cette personne est locataire de son logement. Sa chaudière au fioul, en plus du chauffage, produit également l'eau chaude.

La requête de cette personne concerne une aide exceptionnelle de 250 € pour l'achat de fioul afin de lui permettre d'avoir des conditions de vie convenables.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décide l'octroi d'une aide de 250 euros pour l'achat de fioul.

Entendu que l'aide accordée, sera versée directement au fournisseur.

Cette aide sera non remboursable.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Philippe MOREAU  
Président du CCAS



Martine COLINET  
Secrétaire de séance



## DELIBERATION DU CCAS

Séance du 14/11/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	10	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 14 Novembre à 20 heures, le CCAS de la Commune de Commequiers, s'est réuni à la salle du Conseil de la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Président du CCAS. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/11/2023.

**Présents** : Mmes : BOIZARD Martine, COLINET Martine, GALAND Catherine, JOLLY Laurence, LAUNAY Laëtitia, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, PECQUEUR Marie-Josèphe, POGU Edith, M. MOREAU Philippe

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme MORNET Sylvie à Mme GALAND Catherine

**Absent(s)** : Mmes : ALAPHILIPPE Françoise, RECULEAU Hélène

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme COLINET Martine

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du CCAS, Madame Martine COLINET a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

### DELIB2023\_021 - Tarif pour les accompagnants au goûter des aînés 2023

Mme Catherine GALAND, Vice-présidente du CCAS informe le Conseil d'Administration qu'un goûter des aînés sera organisé le 3 décembre 2023, pour les personnes âgées de 75 ans et plus, à la Salle Polyvalente de Commequiers.

Mme Catherine GALAND propose au Conseil d'Administration :

- d'offrir le goûter aux personnes nées avant 1948.
- de créer un tarif de 5 euros pour les accompagnants de moins de 75 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de fixer le tarif suivant :

- 5 euros pour les accompagnants de moins de 75 ans au goûter des aînés du 3 décembre 2023
- Charge Monsieur le Président ou l'élu délégué des démarches nécessaires à cet effet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU  
Président du CCAS



Martine COLINET  
Secrétaire de séance

